

Arrêté n° 002/2026**Portant autorisation de pose de dispositifs d'enseignes au 1 Place Louis Jouvét**

Le Maire de la commune de Crégy les Meaux,

Vu la demande n° AP 077.143.25.00001 d'autorisation préalable de remplacement d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne présentée le 19/12/2025, complétée le 02/01/2026, par Société VITALLIANCE, représentée par Madame Delphine ROBIC, demeurant 5 rue Blondel à COURBEVOIE (92400) ;

Vu le projet situé 1 place Louis Jouvét à Crégy-Lès-Meaux (77124) ;

Vu l'objet de la demande pour le remplacement d'enseignes ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.581-1 et suivants, articles R.581-9 à R.581-11 et l'article R.581-16

Considérant que le projet d'enseigne respecte l'ensemble des règles en vigueur s'appliquant à ces dispositifs

ARRÊTE

Article 1 : L'installation des enseignes faisant l'objet de la demande précitée, selon les descriptifs et plans joints au dossier est **AUTORISEE**.

Article 2 : Le présent arrêté est délivré sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Article 3 : Le dispositif autorisé ne pourra éventuellement faire l'objet d'une modification qu'après le dépôt d'une nouvelle demande et d'une autorisation expresse.

Article 4 : Les travaux devront être exécutés au plus tard un an après la présente autorisation. A défaut, elle sera caduque de plein droit.

Article 5 : La ville dégage toute responsabilité pour les accidents ou incidents qui pourraient être causés, suite à cette autorisation. *Il est rappelé que les enseignes doivent être maintenues en bon état de propreté, d'entretien par la personne exerçant l'activité qu'elle signale et qu'elles seront supprimées par la personne qui exerçait l'activité signalée et les lieux sont remis en état dans les trois mois de la cessation de cette activité.*

Le Maire de la commune de Crégy-lès-Meaux - 28 rue Jean Jaurès 77124 Crégy-lès-Meaux a désigné l'Adicosis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement. Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Crégy-lès-Meaux et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la responsable RGPD au sein de la mairie à l'adresse mail suivante : privacy@cregylesmeaux.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

Article 6 : Monsieur le Maire, Madame la Cheffe de la Police Municipale de la commune de Crégy-Lès-Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est notifiée à :

- Monsieur le Directeur Général des services
- Société VITALLIANCE représentée par Madame Delphine ROBIC

Fait à Crégy les Meaux, le 8 janvier 2026



Pour le Maire et par délégation,
L'adjointe,
Gisèle DEVIE

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire de la commune de Crégy-lès-Meaux - 28 rue Jean Jaurès 77124 Crégy-lès-Meaux a désigné l'Adico sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement. Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Crégy-lès-Meaux et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la responsable RGPD au sein de la mairie à l'adresse mail suivante : assistantsi@cregylesmeaux.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.